Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_129-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_129

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_129-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_129

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Convention d'objectifs avec l'association Comité d'animation cycliste du Pays de Vitré - Organisation de l'édition 2026 de la course cycliste "Classic Velox Adélie de Vitré"

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2023_117 du conseil municipal en date du 22 mai 2023 relative aux tarifs horaires de facturation du personnel à compter du 22 mai 2023 ;
Vu la demande de subvention formulée par le Président de l'association Comité d'animation cycliste du Pays de Vitré en date du 6 novembre 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission Sport et loisirs en date du 9 avril 2026 ;

Considérant que le projet sportif initié et conçu par l'association Comité d'animation cycliste du Pays de Vitré, pour faire connaître le sport cycliste, est conforme à son objet statutaire ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique d'intérêt public local poursuivie par la municipalité, dans son programme de développement du sport ;

Considérant que le programme de la manifestation cycliste « Classic Velox Adélie de Vitré », établi par l'association, organisatrice de ladite manifestation, participe de cette politique ;

Considérant que cette manifestation, reconnue régionalement, participe à l'animation de la ville de Vitré ;

Considérant la demande de soutien financier, logistique, technique et organisationnel formulée par l'association Comité d'animation cycliste du Pays de Vitré, pour le déroulement de l'édition 2026 de la manifestation « Classic Velox Adélie de Vitré » ;

Considérant que le montant total de la subvention directe et de l'aide en nature, sollicitées par ladite association, est supérieur à 23 000,00 €, leur versement est soumis à la conclusion d'une convention d'objectifs entre les deux parties ;

Considérant que le vote des subventions aux associations, pour l'année 2026, est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :
- de verser, à l'association Comité d'animation cycliste du Pays de Vitré, une subvention directe de 37 500,00 € ;
- d'approuver l'attribution d'une aide en nature valorisée à 27 737,03€ et détaillée ci-dessous :

- **Intervention du personnel pour préparation (service voirie) : 282h00 = 9 024€ (matériel et consommables inclus) et balayeuse : 10h00 = 1 080€ ;**
- **Intervention du personnel pendant et après manifestation (police) : 96h00 = 2 396,16€ ;**
- **Intervention du personnel pendant et après manifestation (jardins) : 155h00 = 4 960€ ;**
- **Intervention du personnel avant et après manifestation (propreté) : 25h00 = 700€ ;**
- **Intervention du personnel pour montage et démontage (bâtiments) : 82h30 = 2 640€ ;**
- **Mise à disposition de la salle Louis Jouvet : 2 239,68€ ;**
- **Mise à disposition d'un barnum : 1 387,20€ (location d'un barnum : celui de la ville ne convenant pas)**
- **Frais de sonorisation : 1 520,89€**
- **Frais de location de salles du Coeur Social de Vitré : 309,10€**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_129-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_129

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

- **Mise à disposition de faces pour l'affichage urbain (pose ville - impression par l'association) : 80€**
- **Dépenses diverses : 1 400,00€**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association Comité d'animation cycliste du Pays de Vitré, pour l'accueil de l'édition 2026 de l'épreuve cycliste « Classic Velox Adélie de Vitré » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.